

3447/20/BAMB/PMD

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE PASSATION DE MARCHÉ



REPUBLIC OF CAMEROON
peace-work-fatherland

FARTH NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

DIVISIONAL COMMISSION
FOR PUBLIC TENDER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 011...../AONO/DMD/CDPM du 09/04 /2020 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un forage équipé de pompe à motricité humaine à l'IAEB de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord
Financement : BIP du MINEDUB, Exercice 2020

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget du Ministère de l'éducation de base, le Maire de la Commune de Yagoua lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un forage équipé de pompe à motricité humaine à l'IAEB de Yagoua dans l'arrondissement de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment les corps d'état prévu dans le cadre du devis quantitatif et estimatif du projet de réalisation d'un forage à l'IAEB de Yagoua

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est deux (02) mois.

4. Allotissement

Les présents travaux sont constitués en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **huit millions cinq cent mille (8 500 000) francs CFA**

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux de réalisation des forages et ayant réalisé au cours des trois années précédentes des travaux de réalisation des forages dans les délais prescrits.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'éducation de base de l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire n° _____

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de cent soixante mille (160 000) de francs CFA et

valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **Commune de Yagoua BP** : _____

Tél : _____ **Fax** : _____ dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la **Commune de Yagoua BP** _____

Tél : _____ **Fax** : _____ dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de _____ [En chiffres et en lettres] francs CFA, payable au Trésor public contre quittance.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la **Commune de Yagoua**, au plus tard le 22/04/2020 à 14h et devra porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N° 011...../AONO/DMD/CDPM/2020 02/04/2020

Pour les travaux de construction d'un forage équipé de pompe à Motricité humaine à l'IAEB de Yagoua, arrondissement de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de L'Extrême-Nord

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques *et* financières aura lieu le 22/04/2020 à 15 heures par la Commission départementale de Passation des Marchés du Mayo-Danay sise à _____

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

I. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- *Les critères administratifs :*

- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée,
- Absence de non exclusion délivrée par l'ARMP,
 - Les critères techniques :
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Le non-respect de 3/4 critères essentiels,
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Non-conformité du modèle de soumission,

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels.

15. Attribution

Sera attributaire du Marché le Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée **la moins-disante** et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, présentant une expérience avérée dans le domaine. En outre ce soumissionnaire doit avoir achevé dans les délais l'exécution des travaux d'électrification au cours des deux dernières années.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Préfecture de Yagoua BP: _____ Tél : _____ Fax : _____ e-mail : _____**

Copies :

- MINMAP
- MINEDUB
- ARMP ;
- DRMINEE/EN;
- Président CDPM ;
- SOPECAM ;
- JDM ;
- Affichage.



Yagoua, le _____

LE PREFET

Maliki Oumara
Administrateur Civil Principal

09 AVR. 2020